

**Déclaration syndicale sur le Document final de Nairobi de la 2<sup>e</sup> réunion de haut niveau (RHN2) du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED), Nairobi, Kenya, du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2016**

**Les syndicats à la RHN2 :** Les syndicats étaient pleinement représentés lors de la 2<sup>e</sup> réunion de haut niveau du PMCED, intervenant dans les différentes séances plénières et dans l'amphithéâtre concernant le bilan de l'efficacité du développement, les synergies PMCED/Programme à l'horizon 2030, le secteur privé, la coopération Sud-Sud, les jeunes et les femmes et la participation multipartite. Tout au long de ces événements, les syndicats ont souligné le rôle central de l'Agenda du travail décent pour atteindre l'objectif d'un développement durable. Un développement inclusif est impossible sans démocratie, sans devoir rendre des comptes et un environnement propice permettant la liberté d'association, la négociation collective et le dialogue social entre employeurs et représentants des travailleurs.

**Principales réalisations de la RHN2 :** De manière générale, les syndicats ont accueilli positivement le Document final de Nairobi qui reconnaît les syndicats et les partenaires sociaux comme étant des acteurs essentiels du développement et de l'efficacité de l'aide. Les syndicats se réjouissent de l'accent que le Document final de Nairobi place sur la valeur du travail décent et la reconnaissance, pour la première fois, du dialogue social comme moyen d'atteindre le développement durable. Surtout, par la reconnaissance du lien entre un environnement propice et la liberté d'association et de négociation collective, ainsi que d'autres engagements d'efficacité du développement. Pour la première fois, un document du PMCED inclut des critères précis permettant de s'assurer que les entreprises rendent des comptes, avec une référence directe aux normes du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT), les principes directeurs de l'ONU ayant trait aux entreprises et aux droits de l'homme et les directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales. Les syndicats se réjouissent de la détermination du Document final de Nairobi à inverser la tendance qui voit la place de la société civile se réduire et à accélérer les processus qui soutiennent un environnement propice pour les OSC, conformément aux droits internationalement reconnus. Les syndicats saluent les engagements commerciaux visant à mettre sur pied des systèmes de rapport et de responsabilisation quant à l'impact environnemental, économique et social de leurs efforts, en particulier concernant la création d'un plein emploi productif et d'un travail décent pour tous.

**Préoccupations et problèmes en suspens :** Les syndicats émettent encore de sérieuses réserves quant au rôle préférentiel que la RHN2 et le Document final de Nairobi ont accordé aux entreprises en tant qu'acteur principal de la coopération au développement. L'accent sur les entreprises est particulièrement inquiétant lorsque le Document final de Nairobi fait l'éloge de l'aide publique au développement en tant que catalyseur de la mobilisation des ressources et qu'il souligne que l'un des objectifs clés de la coopération au développement doit consister à attirer des investissements privés. Les syndicats considèrent que l'objectif original de l'aide publique au développement est de réduire la pauvreté, ce qui va à l'encontre de l'objectif primaire des entreprises qui est la recherche du profit. Les syndicats demeurent critiques sur le rôle du mélange et des partenariats public-privé (PPP), car il a été prouvé que ces mécanismes de financement innovants rendent les services publics moins inclusifs et plus onéreux et peuvent par ailleurs mener à la privatisation.

**Marche à suivre et engagements :** Les syndicats apprécient le fait d'être considérés pour une 4<sup>e</sup> coprésidence non exécutive du PMCED et soutiennent la poursuite des discussions relatives à une structure plus inclusive et représentative de la direction et de la gouvernance globale du PMCED. En sa qualité de membre du PMCED et de son Comité de direction, et en tant que secteur du Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (POED), les syndicats restent attachés à l'agenda de l'efficacité du développement, et ce,

dans le but de promouvoir des espaces démocratiques pour soutenir les priorités des syndicats en matière de développement. Les syndicats y contribueront avec leurs propres initiatives telles que les principes syndicaux d'efficacité du développement et l'initiative de partenariat mondiale sur le dialogue social en matière de développement (CSI-RSCD), lancée au cours de la RHN2.

Pour plus d'informations sur cette déclaration, veuillez contacter Paola Simonetti, CSI-RSCD, [paola.simonetti@ituc-csi.org](mailto:paola.simonetti@ituc-csi.org)

Pour plus d'informations sur la participation des syndicats à la RHN2 : [www.ituc-csi.org/HLM2-FR](http://www.ituc-csi.org/HLM2-FR)

Pour plus d'informations sur l'initiative de partenariat mondiale sur le dialogue social en matière de développement : <http://www.ituc-csi.org/SD-GPI>